

Accessoires de robinetterie

Valves accessories

Purgeur vapeur à flotteur

Modèle **58901** ΔP 4,5 bar

Modèle **58902** ΔP 10 bar

Modèle **58903** ΔP 14 bar



Caractéristiques

Dimensions : DN15 à DN25 (1/2" à 1")

Raccordements : taraudage Gaz (BSP)

Pression de service : 25 bar

(16 bar pour vapeur saturée)

Température de service : de 0°C à +250°C

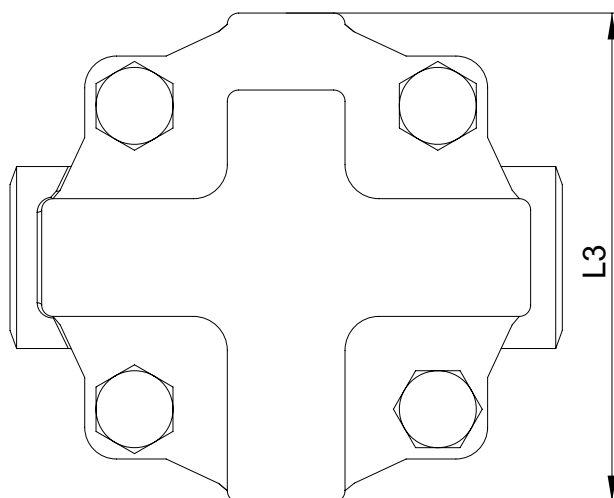
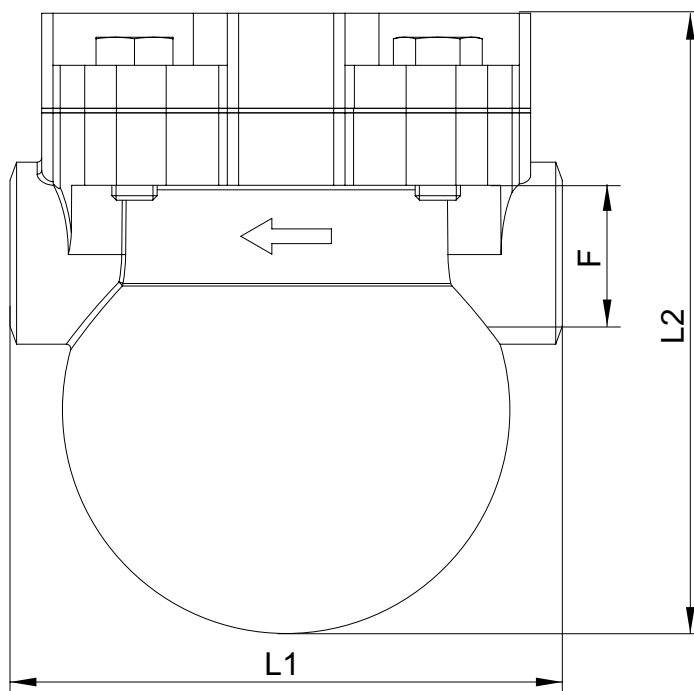
(+205°C pour vapeur saturée)

Matière : Inox 316 / 1.4408

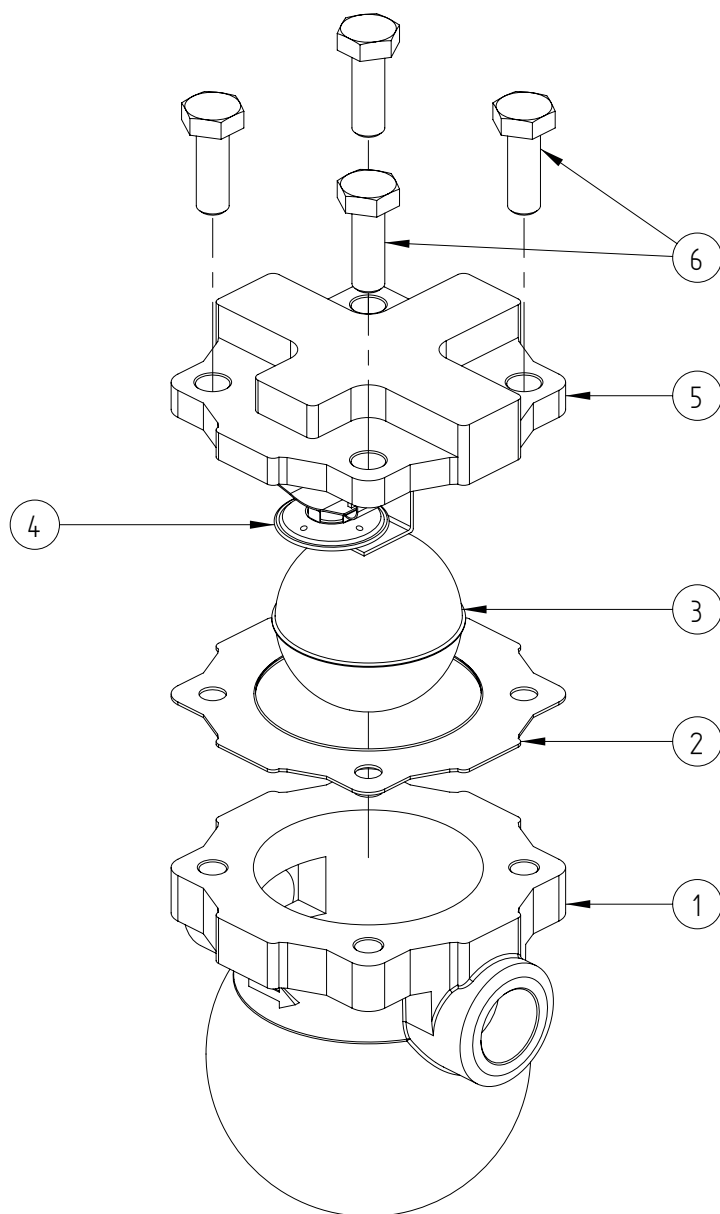
(pour les pièces en contact avec le fluide)

Event thermostatique intégré

Joints : Graphite



DN (mm)	DN (pouces)	F (pouces)	L1 (mm)	L2 (mm)	L3 (mm)	Poids (kg)	Référence 4,5 bar	Référence 10 bar	Référence 14 bar
15	1/2"	1/2"	122	150	108	0,60	258901-15	258902-15	258903-15
20	3/4"	3/4"	122	150	108	0,80	258901-20	258902-20	258903-20
25	1"	1"	145	167	108	1,00	258901-25	258902-25	258903-25

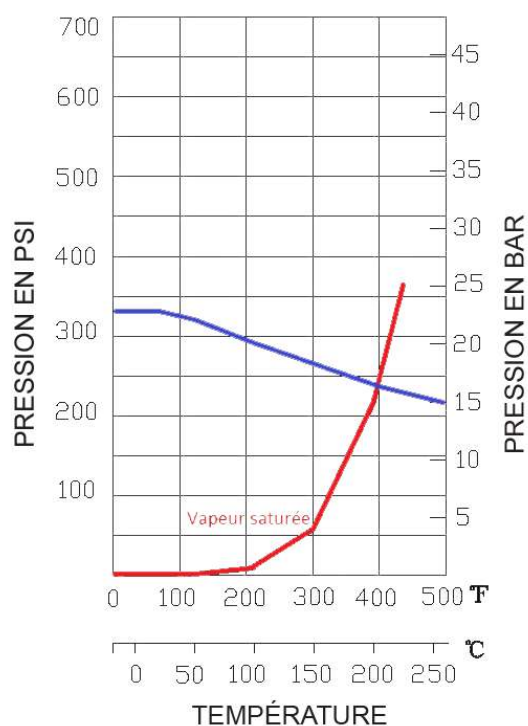


Repère	Désignation	Matière
1	CORPS	1.4408
2	JOINT DE CORPS	GRAPHITE-INOX
3	FLOTTEUR	SS316
4	CAPSULE THERMOSTATIQUE	SS - HASTELLOY
5	COUVERCLE	1.4408
6	VIS	A2-70

Utilisation

Pression et température

Pour la tenue en pression en fonction de la température, voir la courbe ci-dessous.

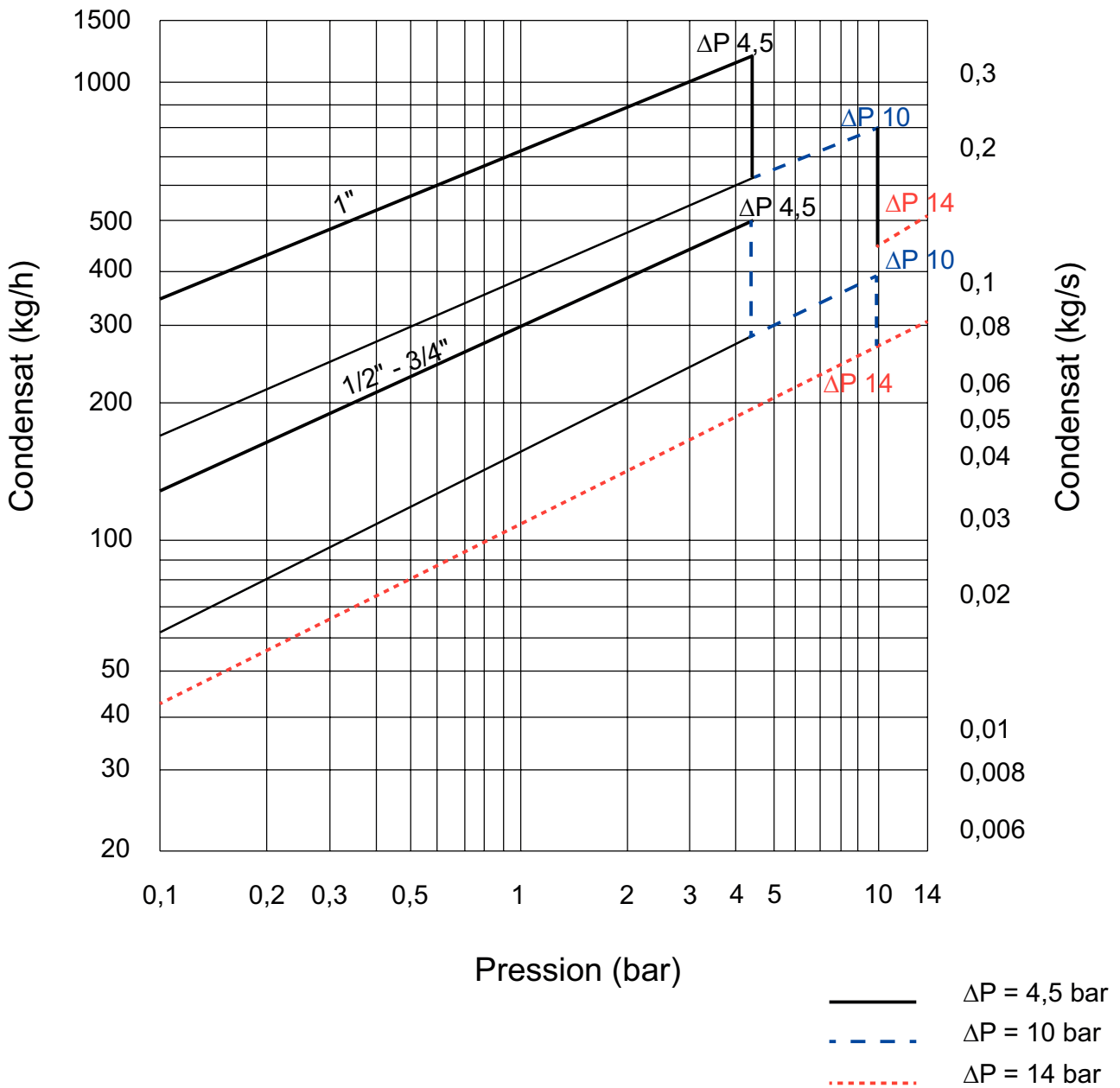


Attention aux risques de brûlures pour une température d'utilisation supérieure à 60°C.

Fluides

Ce purgeur est adapté pour des fluides non chargés et non coagulables, sous réserve de la compatibilité chimique entre les pièces en contact.

Débit de condensat



Instructions de montage et de maintenance

Installation

Le purgeur vapeur doit être installé à l'horizontale en point bas du réseau à purger, sur une tuyauterie horizontale, avec la flèche de la plaque signalétique orientée vers le sol.

Respecter le sens de circulation du fluide (flèche gravée sur le corps du purgeur), les vapeurs en amont et le rejet des condensats en aval.

La sortie du purgeur doit être raccordée au réseau de retour des condensats ou vers l'égout.

S'assurer que l'emplacement prévu soit suffisamment dégagé pour effectuer les opérations de maintenance.

S'assurer que la tuyauterie soit parfaitement alignée et son supportage suffisamment dimensionné afin que le purgeur ne supporte aucune contrainte extérieure. Le supportage doit s'effectuer sur les tubes et non sur le purgeur.

Nettoyer l'installation et vérifier que le matériel est propre et exempt de corps étrangers susceptibles de détériorer le purgeur.

Pour éviter tout risque de détérioration du purgeur (passage d'impuretés), il est recommandé d'installer un filtre en amont.

Pour l'étanchéité des raccords filetés, utiliser un produit adapté aux conditions de service (ex. ruban PTFE).

Procéder aux essais de mise en pression de l'installation sans dépasser les caractéristiques du purgeur, et selon les normes en vigueur (ex. EN 12266-1).

Maintenance

Dans des conditions normales d'utilisation, le purgeur vapeur ne demande pas d'entretien particulier. Suite à une usure anormale, ou suite au passage d'un produit ayant détérioré le purgeur vapeur et occasionné une fuite ou une dysfonction, il peut être nécessaire de changer certaines pièces.

Dans ce cas procéder comme ci-dessous.

Montage / Démontage

La maintenance et les opérations de démontage / remontage du purgeur doivent être effectuées par du personnel qualifié et formé à ce type d'intervention.

*Attention : Le démontage du purgeur nécessite le remplacement du joint de corps **2**.*



Avant intervention sur le purgeur, vérifier que l'installation est arrêtée et la tuyauterie vide et hors pression.



Attention aux risques de brûlures pour une température d'utilisation supérieure à 60°C.



Attention aux matières dangereuses : suivre les prescriptions d'utilisation des fournisseurs.

Isoler le purgeur en amont.

Dévisser et retirer les vis **6** du couvercle **5**.

Vérifier l'état du flotteur **3** et de l'ensemble du mécanisme.

Nettoyer et inspecter toutes les pièces. Changer les pièces usagées.

Pour le remontage, procéder en ordre inverse du démontage.

Normes et conformité

- Raccordement : taraudage Gaz (BSP) suivant la norme EN ISO 228-1
- DESP conforme à la directive 2014/68/EU - article 4 § 3 (anciennement 97/23/CE - article 3 § 3)